



**FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES
DISPARITIONS FORCÉES (FEMED)**

**EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED
DISAPPEARANCES (FEMED)**

English and Arabic versions will be available soon on our website.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fermeture abusive de deux associations YAKAY-DER et MEYA-DER par les autorités turques

Après avoir vu leurs activités suspendues par le ministère de l'intérieur le 11 novembre 2016 suite à la déclaration de l'état d'urgence en Turquie, l'association YAKAY-DER (Association pour la solidarité et soutien des familles de personnes disparues) et MEYA-DER, membres de la Fédération euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED) ont été définitivement interdites et fermées et leurs avoirs ont été saisis. Cette suspension suivie aujourd'hui de la fermeture de ces associations a été ordonnée par les autorités turques sans qu'aucun motif ne soit précisé, et sans aucune possibilité de recours

En vertu du décret exécutif n° 677 adopté par le gouvernement turc le 22 novembre 2016, YAKAY-DER et MEYA-DER font partie des 375 associations et organisations non gouvernementales qui ont été déclarées officiellement fermées. Parmi celles-ci, des dizaines d'organisations nationales de défense des droits humains, des droits des femmes et des enfants, des associations culturelles locales, des associations d'aide humanitaire aux personnes en précarité, et des associations étudiantes.

Fondées respectivement à Istanbul et Diyarbakir en 2001 et 2007, YAKAY-DER et MEYA-DER ont pour but de faire la lumière sur les disparitions forcées et involontaires des personnes qui ont été arrêtées et d'apporter aux familles de disparus le soutien et la solidarité nécessaires à leur combat pour la vérité et la justice.

La FEMED, et au nom de ses 26 associations membres, condamne cet acte abusif de l'État turc pour réduire au silence toutes les voix qui s'élèvent contre les injustices et pour le respect des libertés fondamentales qu'elles soient collectives et individuelles et pour les droits des victimes de disparition forcées en particulier.

La FEMED déplore la répression de l'exercice du droit à la liberté d'association et demande aux autorités turques d'abroger le décret n° 677 et de revenir immédiatement sur cette décision de suspendre et fermer ces associations et ONG. Elle appelle également à la solidarité nationale et internationale pour faire face à la répression des autorités visant à décourager les familles de disparus et toutes les personnes qui soutiennent leur quête de vérité et de justice.

Paris, le 17 janvier 2017

Contact presse :

Nassera Dutour, Présidente de la FEMED

+ 33 6 13 07 29 13 / + 33 1 42 05 06 22